



**TRGIRTO**

Table régionale de gestion intégrée des  
ressources et du territoire public de l'Outaouais

Résolution adoptée le 14 juin 2023 concernant des ajustements à être apportés à la grille de gestion des écarts en ce qui a trait aux modalités de consultation et d'harmonisation associés aux chemins d'accès

#### **TRGIRTO 202306-4**

Sur proposition de M. Dominik Chartier, secondée de M. Mario Bélisle, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du sous-comité de travail au projet de planification collaborative qui concernent des ajustements à être apportés à la grille de gestion des écarts en ce qui a trait aux modalités de consultation et d'harmonisation associées aux chemins d'accès à être planifiés dans les secteurs d'intervention potentiels, lesquelles recommandations se présentent comme suit :

- Modifier la note 4 de la grille de gestion des écarts : la zone de consultation correspond aux superficies des secteurs d'intervention potentiels (SIP) à laquelle s'ajoute, pour les chemins, une zone tampon de 200 mètres de part et d'autre du tracé consulté et une zone tampon de 1 000 mètres autour des SIP;
- Aux limites de territoires fauniques structurés, planifier avec précision les chemins d'accès potentiels qui pénètrent vers l'intérieur de ces territoires, ou qui créent de quelconques accès supplémentaires;
- Que la région teste cette nouvelle façon de faire et l'ajuste au besoin d'ici les prochaines consultations (prévues à l'année 2025).